

# Charte des valeurs

L'association « Coqueli'Coop » a pour objectif de « développer des pratiques collectives et participatives, pour une alimentation de qualité respectueuse de l'environnement, et qui favorise le lien social. Notamment, elle a pour but de créer et gérer une épicerie coopérative, afin de permettre au plus grand nombre d'accéder plus facilement à des biens alimentaires et à des produits de la vie quotidienne de qualité. Son fonctionnement favorise l'expression de la citoyenneté active. A travers les achats, l'association privilégie les liens directs avec les producteurs, dans le respect de l'environnement. Elle noue des partenariats avec des acteurs locaux et de l'économie sociale et solidaire ». *Extrait des statuts*

*Cette charte a valeur de règlement intérieur. Elle pourra être modifiée selon les besoins et les évolutions de la vie de l'association.*

ENGAGEMENT ET PARTICIPATION	DEMOCRATIE ET COOPERATION
Les membres participent à l'ensemble des tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'association, ils partagent leurs compétences et connaissances au service du projet collectif : services, réception des marchandises, comptabilité, achats, communication, entretien,... à raison d'au moins 3h par mois. Chacun est responsable de la bonne marche de l'épicerie.	La gestion de l'association est organisée sur le principe de la gouvernance partagée. Une co-présidence élargie permet le partage des responsabilités et une meilleure transparence. Chaque membre de l'association participe aux réflexions et aux décisions ayant trait à la vie du magasin, en privilégiant le consentement *.
CONVIVIALITE ET ECHANGE	PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT
L'association est un lieu de rencontre, de partage, d'apprentissage, de débats, et de solidarité où toutes les initiatives sont les bienvenues. L'association promeut les initiatives collectives, et les expérimentations où l'on apprend et fait ensemble, dans le respect de chacun.	Le choix de producteurs locaux et soucieux du respect de l'environnement est privilégié. L'association s'engage dans une démarche de partenariat avec ses fournisseurs, et dans la création de liens avec ses voisins-amis autour de l'épicerie et dans une participation active à la vie associative locale.

**\*La prise de décision par consentement, qu'est-ce que c'est ?**

*Il s'agit de trouver des points d'entente entre des gens de différentes opinions et façons de penser. Les avis sont réunis et synthétisés pour atteindre une décision finale acceptable pour tout le monde, selon un mode d'organisation particulier.*

*Il n'est pas question de savoir qui gagne ou qui fait passer ses idées, c'est plus une question de trouver ce que vous avez en commun pour pouvoir coopérer. Le consentement permet non seulement d'obtenir de meilleures solutions aux problèmes posés mais aussi de développer la confiance entre les personnes présentes.*

## Faire partie de Coqueli'Coop c'est...

Acheter des produits locaux, bios et/ou équitables à un prix juste

Être adhérent-e de l'association pour une année civile

Participer au fonctionnement de l'épicerie associative et participative

## **Acheter des produits locaux, bios et/ou équitables à un prix juste**

Soyons « consom'acteurs » avec Coqueli'Coop : Des produits du quotidien (alimentation, hygiène, entretien) approvisionnés par des adhérents acheteurs qui s'engagent autour de valeurs communes : préservation de l'environnement, pratiques de production respectueuses des hommes, des femmes et des animaux, alimentation saine et savoureuse, réduction de l'empreinte carbone et des emballages, rapport qualité/prix...

Des produits bio ou de bonne qualité à prix juste : des marges faibles, pas de négociation des prix avec les producteurs et fournisseurs engagés, de préférence en circuit court. C'est un mode de consommation alternatif à la grande distribution, qui respecte le travail des producteurs et artisans dans un partenariat équitable.

Les approvisionnements réguliers sont faits par des adhérents auto-désignés pour s'occuper, en équipe, d'un producteur ou d'un grossiste. Chacun est libre d'engager une commande occasionnelle, après accord financier de la comptabilité et sous réserve de place disponible dans la boutique. Ce sont les adhérent-e-s qui par leurs achats ou non achat jugeront de l'opportunité de maintenir ou non cette nouvelle filière.

## **Être adhérent-e de l'association pour une année civile**

Chaque adhérent s'acquitte d'une adhésion annuelle. Les adhésions s'entendent pour une année civile et sont renouvelées tous les ans en début d'année y compris pour les adhésions souscrites en cours d'année.

Le montant annuel est fixé à 30 euros (possibilité de tarif réduit à 10 euros, ou de soutien à 50 euros... ou plus !). C'est un tarif libre et conscient.

Être adhérent-e, et faire vivre le lieu, c'est aussi et surtout faire ses courses chez Coqueli'Coop. Pour payer ses achats, le prépaiement est à privilégier. Il permet à l'association de pré-financer les futures commandes, de payer les charges fixes et d'engager les investissements et réparations nécessaires au bon fonctionnement du magasin. Il est également possible de payer ses courses sur place (carte bleue ou chèque).

## **Participer au fonctionnement de l'épicerie associative et participative**

L'épicerie ne fonctionne que par l'implication de chacun de ses membres, à tous les niveaux. Il n'y a pas de salariés, uniquement des adhérent-e-s.

L'implication de chaque membre est multi-formes : services en magasin, participation aux achats, réception des marchandises, comptabilité, communication, entretien... Chacun est auto-désigné et peut changer d'activité s'il le souhaite. À charge pour un nouveau coopérateur ou groupe de coopérateurs de reprendre la fonction.

L'apprentissage pour toute fonction se fait en binôme auprès de membres référents qui vont transmettre leurs savoirs et compétences. Chaque membre peut ainsi, à son tour, transmettre ses connaissances.

Le magasin n'ouvre que si trois adhérent-e-s au moins sont inscrit-e-s pour tenir la boutique afin de toujours assurer la présence d'un binôme en cas d'un désistement. Les adhérent-e-s sont libres de proposer une ouverture ponctuelle et de l'assumer.

Toutes les activités se font sur appel à participation sans contrainte. **Chacun-e prenant ses responsabilités pour un bon fonctionnement du collectif.**

Dans le cas où deux adhérents appartiennent au même foyer (soit vivant sous le même toit à la même adresse) ils ont la possibilité d'assurer un seul service pour le foyer. Certains adhérents peuvent être dispensés d'assurer des services, par exemple personnes avec un handicap.

Des réunions et animations régulières ont lieu pour permettre à chacun de s'investir dans le projet de manière conviviale. Une Assemblée Générale annuelle, convoquée par mail, a lieu de manière plus formelle pour convier tous les membres et faire le bilan des activités de l'association.

Coqueli'Coop fonctionne de manière non lucrative et transparente : les éventuels excédents de recettes par rapport aux charges seront affectés à la constitution de réserves, à la diminution des prix de vente, au renforcement des filières vertueuses, et au développement de nouveaux partenariats.